

RAPPORT DE MISSION

Femmes à la rue

Mission confiée à
madame Élina DUMONT



SOMMAIRE

..... page 6	INTRODUCTION : POUR CHANGER LE REGARD, IL FAUT CHANGER LES MOTS
..... page 8	I/ DÉFINIR POUR MIEUX AGIR - LES FEMMES À LA RUE, QUI SONT-ELLES ?
..... page 22	II/ QUELLES STRATÉGIES POUR QUELS RÉSULTATS ?
..... page 41	III/ UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION : LE CENTRE D'HÉBERGEMENT AUX INVALIDES - PARIS 7^E POUR FEMMES EN SORTIE DE MATERNITÉ
..... page 43	CONCLUSION
..... page 44	SYNTHÈSE DES 29 RECOMMANDATIONS

AVANT-PROPOS

La réduction des fractures et le soutien aux initiatives socialement innovantes constitue l'un des axes majeurs de l'engagement de la Région Île-de-France. Sous l'impulsion de la présidente du Conseil régional **Valérie Pécresse**, la lutte contre les violences faites aux femmes a été tout particulièrement érigée en priorité et déclarée **grande cause régionale** en 2017. Ainsi, en lien permanent avec le Centre Hubertine Auclert, les efforts suivants ont été réalisés depuis le début du mandat :

- ▶ doublement du nombre de places réservées aux victimes de violences conjugales dans le parc de logements sociaux de la Région et signature d'une convention avec Action Logement pour construire de nouveaux logements destinés aux femmes et à leurs enfants,
- ▶ soutien financier aux projets associatifs d'accompagnement, de lutte et de prévention par le biais d'aides en investissement pour la construction et la rénovation de centres d'hébergement et par le biais d'appels à projets, soit 4 au total : soutien aux actions associatives pour les femmes en difficulté (en fonctionnement et en investissement), soutien aux actions qui visent à favoriser la place des femmes dans l'espace public, en particulier dans les quartiers populaires, lutte contre les violences faites aux femmes, et soutien aux victimes d'infractions pénales,
- ▶ extension aux huit Départements franciliens du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) en faveur des femmes victimes de viol ou de violences conjugales,
- ▶ lancement d'un système anti-harcèlement par l'extension du numéro unique 3117 aux actes de harcèlement dans les transports et le déploiement du « Bouclier de sécurité » (vidéo-protection, modernisation des équipements des services de sécurité...),
- ▶ des campagnes d'éducation et de prévention ciblées, comme la campagne *#TuMaitesTumeRespectes*, la lutte contre le cyber-harcèlement ou encore le *Violentomètre*, un outil qui permet de mesurer si sa relation amoureuse est bien basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.

Ce travail mené aux côtés des acteurs de terrain a permis de mettre en lumière un profil oublié de victimes de violences : les femmes à la rue. Si celles-ci représentent une part conséquente de la population sans-abri, elles sont beaucoup moins visibles que les hommes. Leur vulnérabilité les oblige à se cacher, mais c'est bien une violence quotidienne qu'elles subissent tant physique, verbale que psychologique.



Élina Dumont à 24 ans,
sans-domicile

La Région a missionné madame Élina Dumont pour rendre compte de la situation des femmes à la rue en Île-de-France, dresser l'inventaire des actions du Conseil régional en la matière, ainsi qu'identifier les bonnes pratiques et solutions innovantes qui pourraient être mises en œuvre pour prévenir et lutter contre ces situations de grande précarité. Par son histoire, Élina Dumont connaît et comprend la situation des femmes à la rue. Elle apportera dans ce rapport un nouveau regard, plus abouti et ajusté, et proposera des solutions nouvelles.

Dès sa naissance et sur décision de justice, Élina Dumont est prise en charge par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), aujourd'hui dénommée l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Après une enfance difficile, faite d'échecs scolaires et d'abus sexuels, c'est le jour de ses 18 ans qu'Élina Dumont se retrouve à la rue, à la fin de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Durant 15 ans, elle sera sans domicile fixe, voguant entre travailleurs sociaux sans solution, squats, centres d'accueils d'urgence, boîtes de nuit, hôtels de marchands de sommeil, nuits passées chez des hommes contre services sexuels, avec toutes les violences et les dépendances que cela entraîne.

Grâce à l'aide de différentes personnes bienveillantes et surtout à une volonté hors-norme, Élina Dumont entame à 36 ans une formation dans le social, se stabilise dans un emploi de baby-sitter et commence un suivi psychiatrique pour se reconstruire. À 44 ans, elle obtient son premier appartement, un studio de 19m² où elle habite toujours. Auteure du livre *Longtemps, j'ai habité dehors*, édité chez Flammarion, et du spectacle « Des Quais à la Scène », elle témoigne régulièrement dans les médias et lutte activement auprès des plus démunis. C'est pour toutes ces raisons mais aussi pour la franchise et la sincérité de son analyse que la présidente du Conseil régional d'Île-de-France lui a confié cette mission afin que toutes les femmes, en forte augmentation dans la rue, se voient proposer une solution adaptée pour retrouver un toit et une dignité.

Introduction : Pour changer le regard, il faut changer les mots

N'y-a-t-il pas dans le vocabulaire que nous utilisons tous les jours des mots qui stigmatisent et enferment les individus autant que le feraient des actes ? N'y-a-t'il pas également d'autres mots qui éludent, ne laissent entrevoir qu'une partie du problème, comme si on ne voulait pas regarder les choses en face ? Ces mots, je vais les utiliser pour être comprise, mais il me semble important de commencer en rappelant les faits suivants.

D'abord, il ne manque pas que le domicile aux « sans domicile fixe », certains d'ailleurs ont un domicile particulièrement fixe comme une voiture immobilisée sur une place de parking depuis des années.

SDF est devenu un sigle d'usage banal qui déshumanise des personnes déjà marquées par leur parcours de rue et dissout de manière insidieuse leur estime d'eux-mêmes. SDF, clochardes... tous ces mots évoquent des profils de femmes à la rue qui ne correspondent pas à la réalité : elles ne sont pas toutes vêtues de chaussures faites de sacs plastiques à pousser des caddies remplis de détrit.

Le mot « exclu » est aussi un mot qui fait du mal lorsque l'on vit une situation très difficile. Je peux vous assurer qu'il est particulièrement stigmatisant de s'entendre dire « exclue ». L'exclusion, c'est une affaire d'individu tant chez les « exclus » que chez les professionnels du social ou les politiques.

Les professionnels du social utilisent également l'expression : « les usagers ». Qui sont les usagers ? Et d'ailleurs, de quoi l'usager a-t-il l'usage ? Des bancs publics ? La personne en difficulté est justement en dehors de la plupart de nos usages : des lieux de vie, de la banque et même du regard que nous portons sur les autres humains. Le mot « usager » lui-même est ambigu, il ne fonctionne que dans le jargon des professionnels du social. Pour le reste de la société, il est incompréhensible. Pour un professionnel, l'usager c'est « son » usager. Celui qui justifie la structure dont l'« usage » est justement réservé à ceux qui n'ont plus accès à tous les autres usages. « Résidents », « passagers » seraient des mots beaucoup plus appropriés humainement parlant. Tout comme le mot « maraude » que l'on pourrait remplacer par « tournée de rue » par exemple.



La réinsertion : un eldorado, une formule magique ? C'est un mot étrange, comme si les sans-abri pouvaient se faire pareils à tous les autres, rejoindre un schéma unique de la réinsertion, alors que justement, rien chez eux n'est linéaire. On se demande d'autant plus comment réinsérer quand les personnes auxquelles on fait face n'ont tout simplement pour certains jamais été « dedans », livrées à elles-mêmes dès l'enfance. Non, se sortir de la rue est un chemin long, difficile, au cours duquel chaque personne a besoin d'aide, mais c'est un chemin personnel, il ne suffit pas d'une formule magique.

CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence), CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), pension de famille, accueil de jour... tout ce vocabulaire reflète le foisonnement des types de structures d'accueil. Parmi les exemples qui émailleront le rapport, il y aura des centres d'hébergement d'urgence qui ne font pas d'urgence et des pensions de famille qui n'accueillent pas les familles. Alors, plus qu'une approche par type de structure, je souhaite favoriser une approche par structure pour faire ressortir les avantages de certains lieux dans certaines situations et les inconvénients dans d'autres.

De tous ces mots découlent des réflexes d'assistanat, des circuits tout tracés. Je suis frappée de constater une certaine continuité, une tendance à l'immobilisme et le peu d'innovation mis en place. Ce rapport doit servir à sortir des cases, doit humaniser les femmes à la rue, les mettre en lumière dans leur diversité, ce sera la clé de la réussite d'un programme politique. Je préfère ainsi parler de personnes en difficulté ou de personnes démunies, de vieilles dames ou de jeunes filles esseulées, de mères séparées de leurs enfants, de femmes séparées d'un conjoint violent. C'est de cette façon que l'on commence à changer son regard. C'est de cette façon que l'on aborde le problème dans sa complexité.

Humaniser donc, mais aussi désinstitutionnaliser. Aujourd'hui le système social français souffre de lourdeurs inadaptées aux personnes à la rue. Les processus sont décourageants, le vocabulaire est incompréhensible et maintient les personnes sans-abri dans un sentiment d'infériorité qui ne peut favoriser leur intégration. Comment peut-on refuser une soupe à une personne en grande difficulté qui n'a pas le « bon » ticket, celui fourni par le travailleur social de l'association, et ne peut l'obtenir avant 3 jours puisque le travailleur social ne travaille pas le lundi ? Comment peut-on bloquer le dossier d'une mère de famille qui demande un logement pour fuir son mari violent tant qu'elle n'aura pas le référé de demande de divorce que son époux lui refuse justement ? Comment peut-on refuser de verser sur le compte d'une femme sans domicile son allocation adulte handicapée au motif qu'elle n'a pas d'adresse postale ? Tous ces exemples sont des histoires vraies de femmes que je rencontre lors des tournées de rue ou dans les associations. J'appelle cela le cercle vicieux de l'exclusion, c'est ce qu'il faut casser, c'est ce que ce rapport va tenter de proposer : sortir d'un processus en cercle fermé pour un processus en ligne, certes long, avec des haut et des bas mais avec un début et une fin.

I - Définir pour mieux agir

Les femmes à la rue, qui sont-elles ?



LES FEMMES SE CACHENT, IL FAUT PARTIR À LEUR RENCONTRE

La dernière enquête nationale sur la situation des personnes sans-abri établit que les femmes représentent près de 40% des personnes sans-domicile (37.5% des 81 000 adultes sans-domicile recensés par les structures d'accueil et d'hébergement)¹. Et encore, il se peut que ces chiffres sous-estiment la réalité des faits puisqu'ils se fondent sur la fréquentation des établissements sociaux, excluant de fait celles qui ont renoncé à bénéficier de leurs services. Elles sont nombreuses à survivre en dehors des radars, dans les bois de Vincennes, de Boulogne, et dans les vastes parkings souterrains du quartier de la Défense. Pourtant, les femmes sans-abri sont, pour les passants, beaucoup moins visibles que les hommes, ce qui se répercute sur les conditions de leur accueil. Moins d'un quart des places en centre d'hébergement à Paris leur est réservé². La journée, beaucoup n'ont donc d'autre choix que de s'installer dans les squares, les bibliothèques, les cybercafés... Elles font quelques heures de ménage ou de baby-sitting, souvent non déclarées. Elles marchent au hasard des rues, de bureau en bureau, à la recherche d'une solution administrative ou pécuniaire.

Personnellement, ayant été sans domicile fixe durant 15 ans, je courais dans le métro pour passer inaperçue, pour faire comme les autres, ou je faisais les lignes de métro de bout en bout toute la journée. Dernièrement, j'ai rencontré une femme qui faisait les lignes de bus de bout en bout. Elles sont nombreuses à choisir le bus. Si l'on est un tout petit peu attentif, on peut les reconnaître facilement, voyageuses hagardes, fatiguées et sans destination. Le soir, les femmes se protègent en se cachant dans les caves, les parkings, ou vont, comme j'ai pu le faire il y a plus de 20 ans, dans les boîtes de nuit qui sont gratuites pour les femmes du lundi au jeudi.

Le profil des personnes sans-abri a beaucoup évolué ces dernières années. Dans la rue, on trouve de plus en plus de familles, de femmes célibataires avec enfants, de femmes victimes de violences conjugales, de jeunes femmes rejetées par leur famille à cause de leur orientation sexuelle, de femmes demandeuses d'asile en danger dans leur pays (menace d'excision, répression de l'homosexualité...).

La violence des hommes est telle dans l'univers des centres d'accueil, souvent mixtes (ceux de jour en particulier), que beaucoup de femmes préfèrent renoncer à se voir offrir un répit au sein de ces institutions. C'est pourquoi il est important de créer des centres d'hébergement pour les femmes, gérés par des femmes, afin qu'elles puissent jouir d'un environnement sûr, à même de leur redonner confiance en elles, en leur entourage et dans l'institution.

¹ INSEE, L'hébergement des sans-domicile en 2012, 2013

² Marine Protais-Demoulière, Une pétition pour améliorer le quotidien des femmes SDF à Paris, Le Parisien, août 2018

Témoignage de Fatima, sans-abri à Lyon :

« Moi j'aime bien aller déjeuner au foyer Notre-Dame des sans-abri parce qu'ils commencent toujours par servir les femmes en premier. Même dans la queue, pour un plateau repas, il y a des mains baladeuses... Avant, je préférais ne pas déjeuner, mais là au moins, je ne risque rien. »

Pour aller à la rencontre des femmes, les maraudes mixtes de proximité, à pied, sont beaucoup plus adaptées et permettent d'aller dans les espaces difficiles d'accès qu'elles privilégient par sécurité : les squares, les ruelles, les caves, les parkings, les locaux à vélo... Les femmes rencontrées lors de ces maraudes mixtes sont davantage en confiance en journée pour entamer un premier dialogue. Les équipes de maraude doivent quant à elles être formées à repérer les signaux faibles qui permettent de se rendre compte très vite qu'une femme a besoin d'aide. Au fond, il est beaucoup plus important de nouer un dialogue avec elles que de leur donner à manger ou à boire.

Témoignage d'une assistante sociale qui fait des maraudes de jour avec Action Froid :

« Les femmes n'osent pas demander des serviettes hygiéniques lorsque les maraudes ne sont composées que d'hommes. »

RECOMMANDATION N°1 : Multiplier les maraudes mixtes de jour « à mains nues » et à pied

En France, **on ne meurt pas de faim mais de solitude et de manque d'information.**

Des maraudes mieux coordonnées permettraient d'éviter que certaines personnes ne soient jamais repérées tandis que d'autres, à l'inverse, sont tirées de leur sommeil pour se voir proposer des doublons de soupes, de cafés ...

Pour répondre au défi de la coordination et ainsi lutter contre les doublons dans les maraudes, **l'application Entourage** dédiée à l'assistance des personnes sans-abri est une bonne solution. L'application est conçue pour aider les actions solidaires de proximité. Elle permet à ses utilisateurs de se contacter, d'organiser un évènement, de proposer l'accès à une ressource (compétence personnelle, machine à laver, ordinateur...) et dresse une cartographie de l'ensemble des initiatives similaires pour une meilleure coordination des voisinages.

Il est par ailleurs essentiel de rendre l'information sur les dispositifs d'aide plus accessible aux personnes en précarité. A cet égard, l'association **Solinum** a développé la **plateforme Soliguide** qui recense tous les services d'aide aux personnes SDF. L'annuaire Soliguide est disponible via une plateforme web et également à l'aide de bornes disposées dans l'espace public.

RECOMMANDATION N°2 : Développer une application mobile partagée par toutes les grandes associations du secteur mais également accessible aux maraudes bénévoles pour connaître les lieux déjà visités

Au-delà de la nécessaire meilleure coordination associative, il serait intéressant de **créer le « 115 des femmes »** pour un accueil spécifique à destination des femmes isolées et des mères isolées avec enfants. Cela permettrait de désengorger les services existants et de donner suite aux appels des 60 femmes qui chaque jour, selon le **SAMU Social**, n'ont pas de solution pour se loger malgré l'augmentation du nombre de places d'hébergement. De plus, un tel service permettrait de mieux appréhender les femmes dans leur diversité pour calibrer la réponse à leur apporter selon l'âge de l'appelante, sa situation, en sortie de prostitution, travailleuse pauvre etc. Surtout, ce numéro spécifique permettrait aux femmes d'appeler en toute confiance un service qui leur serait consacré. Car on peut imaginer un service qui, au-delà de l'hébergement, serait un point d'entrée dans un parcours suivi de réinsertion.

RECOMMANDATION N°3 : Mettre en place un service de prise en charge téléphonique, d'hébergement et d'aide à la réinsertion propre aux femmes, le « 115 des femmes »

Je veux préciser qu'il est essentiel d'anticiper les dérives potentielles des solutions qui seront mises en œuvre. Une politique en faveur des femmes isolées doit se garder de créer des « cases imposées » à remplir pour bénéficier de telle ou telle prestation. En effet, certaines femmes cachent leur conjoint pour intégrer des dispositifs d'aide. D'autres femmes finissent par penser qu'avoir un enfant serait avantageux par rapport aux prestations des services sociaux qui en découleraient. La Région doit donc orienter son action selon un certain **principe de responsabilisation**. C'est justement là qu'un service dédié aux femmes aurait tout son intérêt puisqu'il pourrait **prendre le temps de construire un dialogue** avec chacune de ses bénéficiaires.





ALLER À LA RENCONTRE DES FEMMES AVANT QU'ELLES NE TOMBENT ET NE SOMBRENT, UN TRAVAIL DE PRÉVENTION : DONNER L'ALERTE FACE À L'ACCUMULATION DE SIGNES ET PORTER UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE À DES PROFILS DE FEMMES FRAGILES

La perte d'un emploi, un deuil, une séparation, les impayés qui se succèdent... Dans tous les récits de femmes que j'ai pu entendre, il y a une constante : c'est qu'à un moment, les choses ont commencé à aller mal. Il y a très souvent ce sentiment d'un engrenage qui s'enclenche, qui ne s'arrête plus, qui s'aggrave et qui mène, inéluctablement à la rue. Nous le savons, la pauvreté, la violence, la solitude, l'ignorance sont des terrains favorables à la chute.

Dans ces moments, les femmes ont le sentiment d'être abandonnées, voire même parfois d'être accablées : **être pauvre, ça coûte cher !** Pour un découvert de 10 euros, la personne en difficulté se voit sanctionnée par des frais bancaires très élevés. Contrairement à la Française des jeux dont le coût de l'appel est gratuit, les services téléphoniques de la Caisse d'allocations familiales, de la Sécurité sociale (surcoût de 6 centimes la minute + le prix de l'appel) et de Pôle emploi sont payants, ce qui constitue un vrai frein à la recherche de solutions. Avec la dématérialisation des services publics, la plus grande partie des démarches administratives se font désormais sur internet. Une exclusion supplémentaire pour toutes ces femmes qui, de plus, ne maîtrisent pas toujours les nouveaux outils numériques.

Les voies qui conduisent à cette zone de vulnérabilité financière sont multiples. Il faut donc porter une attention particulière aux femmes et à certains profils de femmes en particulier dont on connaît la fragilité, avant que cette fragilité ne laisse place à l'isolement et à la grande précarité.

Pour les ménages locataires franciliens, le loyer représente aujourd'hui plus de 20% de l'ensemble de leurs dépenses³. Les 500 000 ménages les plus modestes soit 10% de la population de la région Île-de-France consacrent plus du tiers de leurs revenus au paiement de leur loyer ou au remboursement de leur emprunt. Nous devons collectivement être plus attentifs aux impayés de ces populations car, dans bien des cas, il s'agit d'un signal fort annonçant d'autres difficultés à venir. L'Île-de-France est un territoire particulièrement touché par la hausse des impayés (+ 23% entre 2006 et 2013) et les difficultés de paiement (+12% entre 2006 et 2013).⁴

Prenons l'exemple d'un couple que j'ai rencontré dans mon immeuble. Lui travaillait à la RATP et elle était juriste. Ils gagnaient bien leur vie, 2500 euros à eux deux, vivaient dans un duplex avec leurs deux enfants. Elle a succombé à un cancer qui l'a emportée en six mois. Lui, entre temps, a changé de poste et réduit son temps de travail pour mieux s'occuper de ses enfants en acceptant donc un salaire moins élevé. Après la mort de sa femme, il s'est retrouvé avec des revenus amoindris,

³ INSEE, Analyses Île-de-France n°42, 2016

⁴ L'Etat du mal logement en France 2019. Rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre. p. 241

mais un loyer inchangé. Son bailleur social, n'a pas fait grand cas de sa situation et sans mon intervention auprès de toutes les structures sociales pour trouver une solution, il n'aurait pas déménagé et se serait retrouvé, avec ses enfants, en situation d'expulsion locative, sans nulle part où aller.

Pour lutter contre ces situations, la première chose à mettre en œuvre serait d'afficher une information dans le hall d'entrée de tous les immeubles pour prévenir les impayés et identifier les structures d'aides (**Allo expulsion, ADIL**, travailleurs sociaux qui pourraient obtenir un **Fonds de Solidarité Logement...**), avec un encadré du type « si vous rencontrez des difficultés ». On pourrait également transposer cette démarche d'information dans les courriers de relance en cas d'impayé. Il faut tout faire pour que les personnes qui commencent à rencontrer des problèmes financiers soient guidées vers des associations qui portent des solutions adaptées à leurs difficultés, que celles-ci soient rapidement identifiées et ainsi éviter des expulsions locatives.

RECOMMANDATION N°4 Orienter les individus vers les associations compétentes dès leurs premiers impayés

Témoignage de l'association HelpMeUp - Soutien aux actifs en difficulté de logement

« Notre association est née il y a un an et validée par l'administration il y a 8 mois. Le service que nous rendons pourrait être assimilé à une sorte de B&B solidaire ; nous mettons en relation des propriétaires ayant des chambres à mettre à disposition avec des personnes en difficulté de logement. Notre initiative a bien marché et s'est transformée en véritable mouvement citoyen. Il y a actuellement beaucoup plus de demande pour être « accueillant » qu'« accueilli ».

L'éligibilité au statut d'accueilli est ouverte à tous les majeurs en situation régulière et actifs professionnellement, qu'il s'agisse de salariés, d'apprentis ou de stagiaires. En bref nous facilitons le logement pour faciliter l'emploi.

En contrepartie de l'accueil, nous demandons 4 euros par nuit. C'est un cercle vertueux : l'accueilli est aidé par l'accueillant mais aussi aidant vis-à-vis de l'association, on n'est pas dans l'assistanat mais plutôt dans la construction commune. Les familles accueillantes ne font l'objet d'aucun flux monétaire, en revanche elles peuvent demander une déduction fiscale.

Lors de l'emménagement, les accueillants signent un contrat de mise à disposition d'une chambre, plus une cuisine et une salle de bain. Les deux parties signent également une convention de bien vivre. Finalement, notre association a permis le développement d'une offre de logement particulièrement bien adaptée aux emplois temporaires, très appréciée et soutenue par les maires. »

Sophie de Margerie, fondatrice de **HelpMeUp**

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Les Franciliennes sont exposées aux violences sexistes et sexuelles dans la sphère privée, au travail ou dans les espaces publics et elles le sont davantage que dans le reste de la France. 11% des femmes de 20 à 59 ans déclarent avoir été victimes de violences conjugales en Ile-de-France contre 9,5% en France Métropolitaine⁵. Plus d'une francilienne sur 10 a été victime de violences au sein de son couple et parmi elles, 1 sur 5 à moins de 25 ans.

En 2016, plus de 12 000 faits de violence commis au sein du couple ont été enregistrés par la Police de Paris et de la petite couronne. A ce moment-là, un appui psychologique et/ou social peut être proposé aux victimes. En 2016, 979 victimes ont été reçues par un psychologue et 1 125 par un intervenant social⁶.

C'est un moment crucial qu'il ne faut pas laisser passer. Il faut renforcer les mesures existantes. La loi le permet. Dès la première plainte, les victimes doivent être mises en sécurité et munies d'un Téléphone Grave Danger leur permettant d'appeler un numéro spécial dès qu'elles se retrouvent en danger, ce qui leur permet de retourner chez elles et de se sentir protégées.

RECOMMANDATION N°5 : Mieux protéger les femmes victimes de violences dès leur première plainte

Trop souvent, la femme victime de violences conjugales, avec ou sans enfant, fuit pour se protéger et se retrouve à la rue, malgré l'existence de mesures d'éloignement, malgré des solutions d'éviction du conjoint. S'il est important de favoriser au maximum le choix de l'éviction du conjoint pour permettre à la femme et aux enfants de se maintenir dans leur quartier, leur école, leur profession, cette solution peut aussi ne pas convenir, ne pas offrir les garanties de sécurité suffisantes, il faut alors pouvoir réagir rapidement en proposant une solution d'hébergement spécifique.

La rapidité d'une mise en sécurité dépendra beaucoup des services de police et du maillage associatif. Une femme en danger doit pouvoir se faire aider. Elle doit être accueillie, écoutée et aidée quand elle vient déposer plainte au commissariat d'où l'importance de généraliser la formation des policiers et de créer des accueils spécifiques pour les victimes au sein de chaque commissariat.

RECOMMANDATION N°6 : Améliorer l'accueil des femmes victimes de violences en commissariat

⁵ Centre Hubertine Auclert, Les violences faites aux femmes en Ile-de-France, 2017

⁶ Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, Eléments de mesure de violences au sein du couple, 2017

Le Conseil régional priorise l'attribution des logements sociaux en sa possession aux femmes victimes de violences. Elles sont ainsi plus de 150 à bénéficier d'un logement régional. D'autre part, la convention entre le Conseil régional et Action Logement devrait permettre de construire 500 logements supplémentaires pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Ces offres de logement ne sont cependant pas adaptées à toutes les femmes. Certaines, plus fragiles psychologiquement, sans emploi, sans formation doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique et d'un logement accompagné ou d'une place en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui répondra mieux à leur situation. Cependant, les CHRS ou pensions de famille généralistes ne savent pas toujours répondre aux besoins, aux peurs, des femmes victimes de violences. Il me semble important de favoriser des centres qui leur soient spécifiquement dédiés, avec des professionnels, des psychologues spécialistes de ces questions. Il est important aussi de multiplier les structures d'accueil de jour sur le modèle des Maisons des femmes.

RECOMMANDATION N°7 : Favoriser la construction de centres d'hébergement et de réinsertion sociale spécialisés dans l'accueil de femmes victimes de violences



■ **le Phare** (Paris hébergement accueil écoute) est un lieu spécifique pour l'accueil d'urgence des femmes qui subissent des violences et qui font appel à police secours la nuit.

■ **la Maison des Femmes de Saint-Denis**, alliant écoute et soins médicaux, financée par la Région en 2014 à hauteur de 377.087 € (financement portant sur la création de la Maison) a su s'imposer comme lieu d'accueil pour toutes les femmes en situation de vulnérabilité. La Maison des Femmes a le statut d'unité fonctionnelle de l'hôpital Delafontaine de Saint-Denis. Elle fonctionne actuellement comme un véritable centre pluridisciplinaire regroupant à la fois des professionnels de santé (sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, gynécologues, chirurgiens, pédiatres, praticiens généralistes, sexologues, psychologues) et des professionnels du secteur social (assistantes sociales, conseillères conjugales et familiales...)

■ **L'Institut en santé génésique, le Women Safe Institut**, basé à Saint-Germain-en-Laye, lutte contre les violences faites aux femmes. Devant la difficulté pour les femmes d'obtenir une aide réelle lorsqu'elles subissent des violences, Women Safe adopte une approche socio-médico-juridique qui s'articule autour d'une coopération sanitaire entre professionnels du soin et représentants divers de la société civile et sociale.

LE JOUR DES 18 ANS POUR LES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Parmi les 140 000 personnes sans-domicile recensées par l'INSEE en 2012, près du quart d'entre elles ont été suivies par l'Aide sociale à l'enfance. À leur majorité, ces jeunes ne bénéficient pas toujours d'un contrat jeune majeur et d'un accompagnement leur permettant une transition vers l'autonomie. Les risques de rupture sont importants et entraînent des situations précaires.⁷ Pour bénéficier d'un contrat jeune majeur, le jeune doit présenter un projet. Selon moi, le jeune qu'il ait un projet ou pas devrait être accompagné jusqu'à son autonomie. Notons que selon l'INSEE, actuellement, un jeune sur deux réside chez ses parents jusqu'à 29 ans. Quand certains jeunes bénéficient d'un contrat jeune majeur, parfois même d'un accueil en foyer de jeunes travailleurs, l'accompagnement des Départements cesse automatiquement à l'âge de 21 ans que les jeunes aient terminé ou pas leurs études. Ainsi, pendant toute leur enfance, l'État accompagne les jeunes et, du jour au lendemain, alors que l'investissement supplémentaire que cela représenterait serait minime par rapport à l'investissement déjà réalisé tout au long de l'enfance, l'accompagnement s'interrompt. Il s'agirait donc de s'assurer du financement de la vie du jeune jusqu'à la fin de ses études, d'assurer un logement le temps de finir un stage, or aujourd'hui, tout s'arrête. Ces jeunes, proches de l'indépendance, tombent dans l'errance, ne décrochent au final aucun diplôme et chutent. L'Aide sociale à l'enfance dépend des Départements. Ils devraient être pénalisés pour non application de la loi envers ces jeunes.

RECOMMANDATION N°8 : Sanctionner les Départements qui ne mettent pas en œuvre les Contrats Jeunes Majeurs

Chaque société devrait s'organiser pour élever et éduquer ses orphelins comme le feraient des parents. De bons parents ne montrent pas la porte de la sortie à leurs enfants le jour de leur majorité. D'autant plus que, d'après mon expérience, les individus issus de l'Aide sociale à l'enfance sont davantage susceptibles de se retrouver à la rue ou en prison que les autres, y compris les personnes d'âge mûr ayant réussi leur insertion professionnelle dans leur jeunesse. Les neurosciences ont aujourd'hui prouvé que les violences subies durant l'enfance affectent le cerveau et causent des troubles du développement et des pathologies qui poursuivent les sans-abri tout au long de leur vie. Les enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance doivent recevoir des soins et bénéficier d'un suivi psychologique précoce sur le long terme car, au-delà de l'enfance, l'adolescence également est une étape fondamentale dans le développement cognitif et affectif.

⁷ Avis du CESE, Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir, 2018



« L'État devrait considérer les enfants de l'Aide sociale à l'enfance comme les siens, notamment les pupilles de l'Etat. Il doit non seulement élever les enfants des autres, mais aussi faire de la suppléance parentale, en particulier au moment où les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance atteignent le seuil critique de l'âge adulte. Les conseils départementaux jouent un rôle clé, puisqu'il leur appartient d'accorder ou non le contrat jeune majeur sur présentation d'un projet professionnel. Le problème est que ce choix discrétionnaire laisse pour compte beaucoup de jeunes. »

[Le CESE estimait en 2016 que seul un tiers des individus de 18 ans issus de l'Aide sociale à l'enfance en bénéficiait⁸]

Michèle Créoff,
experte auprès du Conseil National de la protection de l'enfance,
auteure de « *Le massacre des innocents : les oubliés de la République* »⁹

RECOMMANDATION N°9 : Poursuivre la prise en charge des enfants de l'Aide sociale à l'enfance au moins jusqu'à l'accession à l'autonomie (diplôme, emploi stable...)

Pour le Conseil national de la protection de l'enfance, il faudrait rendre obligatoire un partenariat financier entre l'État et les collectivités territoriales pour assurer la prise en charge des jeunes de moins de 21 ans.

Pour les jeunes femmes, la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance est souvent vécue comme un traumatisme. Elles ne veulent pas vivre dans un centre, avoir affaire à un travailleur social ou se retrouver face à la violence des centres d'urgence. Leur adolescence est difficile, chahutée, elles n'ont plus confiance en personne. Le jour de leur majorité, elles se retrouvent sans filet financier jusqu'à leurs 25 ans (condition d'éligibilité au RSA) et n'ont souvent pas de diplômes : **70% des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance sortent du dispositif sans diplôme.** Leur suivi médical n'est pas bon et elles n'ont pas accès à la prévention (IST, grossesse précoce, lutte contre les addictions...). Quel drame d'entendre les témoignages de jeunes femmes qui disent tomber enceintes pour obtenir le RSA et ainsi être prioritaires dans l'accès au logement !

⁸ Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance, juin 2018 Avis du CESE

⁹ Entretien du 29/03/19

Le livre de **Julien Billion** « *Je ne dors pas à la maison* »¹⁰ raconte le sort des jeunes sans domicile à Paris et à New York. Il met en évidence les difficultés éprouvées par ceux issus des circuits d'aide à l'enfance à maintenir du lien social après des placements successifs causant en permanence des ruptures avec l'école, les adultes, les autres enfants. Invisibles et mobiles, ces jeunes finissent par se mélanger à la population et sont difficiles à repérer parmi les autres jeunes.

« Certains événements douloureux d'enfance s'avèrent difficiles à dépasser seul. Le traumatisme engendre un lien violent, fragile avec autrui. Les structures d'aide peuvent satisfaire les besoins essentiels de l'enfant et mettre en œuvre des actions globalement positives, salutaires, bienveillantes. Néanmoins, elles éprouvent des difficultés à restaurer le lien social et à améliorer les trajectoires de vie de certains enfants en souffrance. Elles ne peuvent pas, dans une certaine mesure, contrebalancer les déficiences de l'environnement d'origine et ralentir le processus d'exclusion sociale. Cette relative inefficacité institutionnelle renforce un sentiment chez l'enfant de manque de reconnaissance, d'abandon, d'exclusion et d'absence de solidarité. Changer sa manière de vivre nécessite du temps, d'autant plus pour les enfants qui ne sont pas familiers des normes sociales, de la vie ordinaire. »

La mesure du parrainage permettrait aux enfants de l'Aide sociale à l'enfance d'avoir une personne de confiance, un référent hors institution, une personne qui s'intéresse à eux bénévolement, pour ce qu'ils sont. Il faut savoir que le poids de la vie collective et institutionnelle est tel que certaines jeunes femmes vont jusqu'à développer des comportements d'errance et des conduites à risques. Un parrain ou une marraine permet d'offrir une sécurité physique et psychique indispensable.

L'association **Parrains par Mille** permet à des enfants, adolescents ou jeunes majeurs isolés de rencontrer un parrain bénévole résidant près de chez eux. Les filleuls, âgés de 3 à 21 ans expriment le désir de tisser des liens avec une personne de confiance. A travers des rencontres régulières organisées autour d'activités culturelles (parrainage socio-culturel), scolaires (parrainage socio-scolaire) ou liées à leur insertion professionnelle (parrainage socio-professionnel) et de temps de loisirs, un lien de confiance se tisse progressivement entre le parrain et son filleul. En encourageant la solidarité de proximité, le parrainage réduit les inégalités sociales et favorise le vivre ensemble. C'est un véritable vecteur d'épanouissement pour le filleul. 95% des filleuls disent se sentir capables de faire plus de choses.¹¹

Chiffres clés Île-de-France : l'association **Parrains Par Mille** porte 425 parrainages d'enfants et jeunes adultes franciliens dont 129 pour des enfants bénéficiant d'une mesure de placement de l'Aide sociale à l'enfance et 13 jeunes majeurs isolés (les 283 autres parrainages étant des enfants vivant en famille isolée pouvant bénéficier d'une mesure éducative en milieu ouvert). L'association a reçu le soutien du Conseil régional.

RECOMMANDATION N°10 : Proposer systématiquement le parrainage des enfants de l'Aide sociale à l'enfance

¹⁰ Julien Billion, *Je ne dors plus à la maison*, Editions Champs social, 2018

¹¹ Etude d'impact social 2017. Parrains par Mille Île de France.

RECOMMANDATION N°11 : Favoriser l'adoption simple des pupilles de l'État

Il me semble indispensable de garantir un réseau de foyers viables constitué de petites unités de vie cohérentes plutôt que d'accueillir ce jeune public dans des grandes structures généralistes inadaptées qui n'abordent pas les jeunes femmes dans leur spécificité et qui ne les protègent pas des craintes que peuvent représenter pour elles certains autres profils de femmes (femmes toxicomanes, femmes violentes, femmes en sortie de prostitution...)

RECOMMANDATION N°12 : Soutenir la construction de centres d'accueil pour jeunes en rupture afin d'améliorer l'offre sur le territoire**Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Plurielles du groupe SOS**

Situé dans le 9^{ème} arrondissement de Paris, ce centre accueille et héberge des jeunes femmes en situation d'errance et leur permet de vivre dignement dans le respect de leur identité. C'est un lieu qui leur propose un cadre protecteur grâce à un hébergement de qualité qui s'adapte à la situation des jeunes femmes accueillies et qui les accompagne dans leurs démarches administratives pour l'accès à la santé, aux droits, à l'emploi et au logement pour qu'elles deviennent actrices de leur réinsertion. Le centre dispose de 65 places et de quelques appartements diffus. Sa dénomination Centre d'hébergement d'urgence (CHU) est assez trompeuse puisque le centre fonctionne plus comme un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) en ce que certaines résidentes y restent plusieurs années et qu'elles ne quittent le lieu en général que lorsqu'elles ont un travail et un logement. La réalisation de ces objectifs est possible grâce aux compétences de l'équipe pluridisciplinaire, à celles des jeunes femmes, et au large réseau partenarial sur lequel la structure peut s'appuyer pour intervenir sur de très nombreux domaines : l'éducation, le social, la santé, le logement et l'emploi. Ce centre parisien est un bel exemple mais il est isolé. L'Île-de-France a besoin d'autres structures pour accompagner spécifiquement ces jeunes femmes.

PRÉPARER LA SORTIE DE PRISON

Au 1^{er} janvier 2019, 2 534 femmes étaient détenues sur un total de 70 059 personnes incarcérées, soit 3,6% de la population carcérale française. Seulement deux prisons sont entièrement réservées aux détenues femmes : le centre pénitentiaire de Rennes et la maison d'arrêt de Versailles. La majeure partie des femmes sont donc incarcérées dans des « quartiers femmes » de prisons pour hommes. Au 1^{er} janvier 2020, 599 femmes étaient détenues en Île-de-France contre 12 636 hommes.

En théorie, les conditions de vie des femmes en détention peuvent être perçues comme meilleures que celles des hommes : elles semblent moins exposées aux conséquences de la surpopulation carcérale. Pourtant, ces chiffres masquent d'importantes disparités. La surpopulation est problématique dans les quartiers pour femmes de nombreuses maisons d'arrêt d'Île-de-France, particulièrement à Fresnes avec un taux d'occupation de 171 % au 1^{er} janvier 2020.

À la surpopulation de certains établissements s'ajoute, pour les femmes, la question de l'enclavement en milieu carcéral qui réduit leur accès à certaines activités. La stricte séparation des lieux d'hébergement des femmes et des hommes s'accompagne en théorie d'une possibilité de participer à des activités mixtes. Dans les faits, les « quartiers femmes » au sein des établissements pénitenciers sont généralement isolés du reste de la détention ce qui rend difficile l'accès des détenues aux différents services comme les soins médicaux, la formation ou les ateliers, d'autant plus qu'elles doivent être accompagnées dans tous leurs déplacements. Dans les établissements mixtes, les femmes n'ont donc pas accès à certaines des activités, d'abord pensées pour le plus grand nombre : les hommes¹².

Il est indispensable de veiller à ce que les femmes puissent bénéficier des ateliers de réinsertion, des formations pendant leur détention. Ainsi elles auraient moins de chance de se retrouver à la rue dès leur sortie de prison, en particulier celles condamnées à de courtes peines.

¹² Observatoire international des prisons

Au total en Île-de-France, **3 établissements pénitentiaires recevant des femmes sont sous la responsabilité de la Région en matière de formation** : Versailles (exclusivement féminin), Fleury-Mérogis et Fresnes (mixtes).

Depuis la loi du 05 mars 2014, la compétence formation professionnelle dans les lieux de détention est une compétence régionale. La Région passe des marchés avec des organismes de formation pour des durées de 4 ans. Pour s'assurer du bon déroulement des formations qu'elle finance, la Région entretient un dialogue constant avec la **Direction inter-régionale des services pénitentiaires**, les directions des **centres pénitentiaires**, mais aussi l'**Éducation nationale**. Des freins à l'obtention d'une qualification en détention peuvent intervenir à différents niveaux :

- problème de maîtrise du français par les détenues,
- durée de la formation parfois incompatible avec la durée de la peine,
- libération anticipée par le juge de l'application des peines,
- transfert dans un autre établissement,
- déclassement (sanction disciplinaire).

RECOMMANDATION N°13 : Renforcer l'accès à la formation des femmes détenues pour de courtes peines en centres pénitenciers





LES PROFILS PSYCHIATRIQUES DURABLEMENT DÉSOCIALISÉS

Bien qu'il s'agisse d'une minorité très visible qui ne doit pas masquer la réalité du plus grand nombre, il convient de prêter une attention spécifique aux femmes qui ont perdu les notions d'espace public, d'espace privé, qui n'ont plus de limites à l'esprit et que la sociologie désigne comme « désocialisées ». Il convient de rappeler que certaines relèvent de pathologies mentales très lourdes que ne partagent pas l'immense majorité des femmes à la rue.

« J'entends par désocialisation un ensemble de comportements et de mécanismes psychiques par lesquels le sujet se détourne du réel et de ses vicissitudes pour chercher une satisfaction, ou à minima, un aménagement du pire. La désocialisation constitue, en ce sens, le versant psychopathologique de l'exclusion sociale (...)

Dans les cas les plus graves, la désertification du sujet exilé de lui-même, coupé du sens de son passé, et sans avenir, s'accompagne souvent d'une chosification du corps. Celle-ci se manifeste par une indifférence à la douleur et par une tendance à ignorer l'urgence de pathologies somatiques parfois gravissimes.»

Patrick Declerck,

Les Naufragés – Avec les clochards de Paris, Plon, 2001

La priorité pour les pouvoirs publics ne devrait pas être de tenter coûte que coûte de réinsérer ces femmes, de leur trouver un logement et un travail, mais plutôt de **les mettre à l'abri**. Le danger à penser des dispositifs d'accueil uniformes pour les femmes à la rue est d'entraîner la cohabitation de la désocialisation extrême avec des publics qui aspirent à retrouver une vie normale.

RECOMMANDATION N°14 : Reconnaître la spécificité des cas psychiatriques durablement désocialisés, en particulier les femmes isolées, pour leur apporter une aide spécifique

II - Quelles stratégies pour quels résultats ?

Le 115 a permis de sauver énormément de personnes mais aujourd'hui il a le monopole de la misère, tout s'engorge autour de son service téléphonique. Des effets pervers sont apparus : les hôtels sociaux sont tenus par le Samu social qui par conséquent refuse les personnes qui pourraient s'y loger par leurs propres moyens, en payant la nuitée. Quel cercle vicieux pour ces personnes en difficulté : appeler le 115, ne pas avoir de réponse, aller par ses propres moyens dans un hôtel bon marché et se voir répondre que l'hôtel n'accepte que les personnes envoyées par le 115...

On ne peut bien sûr que se réjouir qu'un jour la misère soit devenue un sujet institutionnel, mais il faut aujourd'hui désinstitutionnaliser le système de l'aide sociale, non pas au sens où il faudrait sortir l'institution du système mais où il faudrait juste **remettre le bon sens au cœur des solutions**. Il faut réinterroger les institutions sur le système qu'elles font vivre. Il faut réinterroger les associations qui vivent de ce système, qu'elles sachent ensemble porter une dynamique au bénéfice des plus démunis. Notre système laisse mourir des personnes dans la rue pour des aberrations, pour des papiers qui manquent... le tout avec des personnes qui parlent parfois mal aux sans-abri et renvoient systématiquement vers le 115, vers de nouvelles démarches. Tout cela aggrave la chute de ceux qui pourraient facilement s'en sortir et empêche de remonter, de sortir du cercle vicieux ceux qui y sont ... certaines personnes se démènent mais se retrouvent face à de telles incohérences qu'elles abandonnent.

Ces histoires qui me sont racontées sont peut-être racontées par des personnes qui ne comprennent pas tout, peut être finalement que ce qu'on leur demande n'est pas si compliqué mais il faut bien comprendre que dans ce cas, c'est la manière dont cela leur est demandé qui est inadaptée. Je ne mets absolument pas en cause leurs capacités intellectuelles mais il existe un rapport de force qu'on ne peut pas gommer : les femmes à la rue se sentent inférieures aux travailleurs sociaux. Elles n'osent pas interrompre, elles ne questionnent pas, elles ne mettent pas en doute ce qu'il leur est dit. Le vocabulaire utilisé est effrayant, correspond à un jargon bien spécifique aux professionnels du secteur, comme c'est le cas dans bien d'autres secteurs professionnels, les médecins, les notaires savent adapter leur vocabulaire pour être compris, **les choses simples doivent et peuvent être dites simplement !**



LES PRÉALABLES À TOUTE POLITIQUE : PÉRENNITÉ, INDIVIDUALISATION, RESPONSABILISATION

Mon objectif est d'éviter les courtes périodes d'hébergement d'urgence qui n'ont d'autre finalité que de mettre les femmes à l'abri. Ces solutions d'urgence aggravent la rupture sociale, installent dans l'assistance et n'encouragent pas la personne dans un parcours individualisé, avec un but clair et préalablement défini. De plus, souvent ces personnes au bout du rouleau, sortent des radars du système social et meurent dans l'indifférence.

Un parcours de réinsertion reste très personnel et souvent peu transposable. Il y néanmois malgré tout un élément constant : le **besoin d'un « déclic »** ; ce moment où l'accompagnement devient enfin lisible pour la personne à qui il est proposé, pour qui le discours et l'accueil sont enfin adaptés, la personne se sent comprise, la confiance revient. Il faut que cette prise de conscience individuelle soit accompagnée.

Le temps long se révèle être très important et encore plus pour les femmes avec enfants car les trois premières années d'une jeune mère sont essentielles au bon développement psychique de l'enfant. Pour rappel, le président du **Samu social de Paris**, Éric Pliez, évoquait en 2017 le chiffre de 500 enfants sans domicile fixe dans la capitale¹³.

Combien parmi ces enfants ne vont même pas à l'école ? Quel avenir leur offrons-nous ?

EN FINIR AVEC UNE CONCEPTION SAISONNIÈRE DE LA SOLIDARITÉ

« *Ce n'est pas le froid qui tue, c'est la rue* », rappelait en 2017 Maya Allan¹⁴, épidémiologiste pour le collectif **Les morts de la rue**. La personne sans domicile craint les conditions de vie rigoureuses de la période hivernale. Toutefois, il faut bien garder à l'esprit que la misère n'est pas ponctuelle. À longueur d'année la vie dehors épuise, les intempéries se succèdent et la pluie (encore plus que le froid) attaque le sans-abri tout autant dans sa condition physique que dans son bien-être moral. Les fortes chaleurs et la fermeture des centres d'accueil au mois d'août sont également très craintes par les femmes à la rue.

Il nous faudra également tirer les leçons de la crise du Coronavirus. Pour éviter de toujours travailler dans l'urgence en cas d'épidémie, ou encore de vague de froid surprise, canicule, accident climatique, émeutes, attentats etc. Il nous faut prévoir un plan d'urgence pour être opérationnel du jour au lendemain et éviter toutes les situations critiques que les femmes sans-abri ont pu rencontrer notamment lors de la pandémie de mars-avril 2020. Cette crise sanitaire sans précédent a touché de plein fouet les sans-abri, les laissant le plus souvent sans information. Je pense qu'il serait très utile de développer un accès à l'information pour les plus démunis via les panneaux d'affichage publics et via la distribution de flyers lors des maraudes (cartographie des sanitaires accessibles, des lieux de distribution de nourriture etc.).

RECOMMANDATION N°15 : Supprimer les campagnes d'hiver au profit de centres d'hébergement ouverts toute l'année et mettre en place un plan régional de continuité de l'action sociale en cas de force majeure

Si je ne veux pas de programmes saisonniers, qui à mon sens font perdre chaque année une énergie dans la relance, j'entends par contre très bien l'utilité des programmes transitoires. Aujourd'hui se développe de plus en plus des solutions transitoires avec des centres qui s'installent sur des friches le temps qu'un nouveau propriétaire arrive et que des travaux se fassent, et cela surtout en région parisienne où la pression foncière est très forte.

¹³ Le Monde, Tribune de Éric Pliez, octobre 2017

¹⁴ Isabelle Rey-Lefebvre, Malgré le froid, certains sans-abri demeurent réticents à l'hébergement d'urgence, Le Monde, janvier 2017.

Ces solutions doivent être développées parce que notre région manque de places d'hébergement, parce qu'il y a des gâchis énormes d'immeubles entiers vides pendant plusieurs années. D'autant qu'aujourd'hui des moyens techniques existent pour monter des habitats modulaires en quelques semaines à peine pour pouvoir prendre possession de lieux. Ces solutions sont idéales, surtout que l'on est souvent sur du transitoire qui dure plusieurs années et est bien accueilli par le voisinage.

Exemple d'urbanisme transitoire - Les Grands Voisins

Ayant vu le jour en 2015 en lieu et place de l'ancienne maternité Saint-Vincent-de-Paul à Paris (14^e), « *Les Grands Voisins* » est un programme mixant insertion sociale et professionnelle, hébergement, entrepreneuriat et vie culturelle.

C'est ce qu'on appelle un projet d'urbanisme transitoire car sa vocation est momentanée : en l'occurrence, il doit assurer la transition avec un éco-quartier réalisé par **Paris et Métropole Aménagement**.

Le temps des études et dans l'attente du lancement des travaux, le site de 3,5 hectares est animé par 3 associations : **Aurore, Plateau Urbain et Yes We Camp**.

Ensemble, elles fédèrent une véritable communauté économique et sociale, composée de centres d'hébergement, de commerces, d'ateliers, de bureaux, de lieux de vie, de partage et de culture. L'objectif : créer des échanges entre les publics hébergés et les projets professionnels qui se développent dans les locaux.

« Au lieu de laisser les 16 bâtiments de l'ancien hôpital et tous ces espaces vides, murés, le promoteur, Paris et Métropole Aménagement, nous a confié l'occupation et l'entretien des lieux. Le nouveau propriétaire économise ainsi une enveloppe de 1 million d'euros de gardiennage. De notre côté, nous ne payons pas de loyer mais contribuons aux charges. »

Florie Gaillard, chargée de communication de l'association **Aurore**

Au lancement du projet en 2015, 600 personnes vivaient aux Grands-Voisins, dans 6 centres d'hébergement. La construction de l'éco-quartier ayant débuté depuis, il reste aujourd'hui 3 centres d'hébergement qui viennent en aide à 100 personnes, dont le centre Cœur de femmes pour des femmes socialement autonomes généralement en attente d'un logement social.

« *Les Grands Voisins* » sont la preuve qu'on peut confier la gestion de gros sites aux partenaires associatifs, dans une logique de continuité du service public. Les Grands Voisins auront aussi permis de montrer qu'il faut décloisonner le travail social. »

Marine Vever, coordinatrice des Grands Voisins pour **Yes We Camp**.

Les Grands Voisins, c'est :

- une subvention régionale de **200.000 euros** dans le cadre de **l'appel à projet urbanisme transitoire**,
- un projet autofinancé à **95% grâce à des recettes locales** : loyers des entreprises et des centres d'hébergement, visites, occupations privées et ventes du bar-restaurant.

PENSER PÉRENNITÉ - CONCEVOIR DES SUIVIS INDIVIDUELS DANS LA DURÉE

Le parcours d'une femme à la rue sera d'autant plus simple et court qu'il aura peu d'étapes. A chaque réorientation vers un nouveau centre, à chaque présentation à un nouveau travailleur social, grandit le sentiment de tourner dans un cercle infernal qui n'a pas d'issue, de refaire un pas en arrière, de recommencer éternellement le même parcours d'errance. Le parcours « idéal » d'une femme à la rue serait de faire en sorte que l'association qui l'accompagne l'oriente en fonction de son profil (avec ou sans enfants, âge, addictions...) vers une structure adaptée avec pour seul objectif de lui offrir à l'issue du séjour une sortie de précarité, ou une entrée vers une structure plus avancée dans le parcours de sortie de rue. Prenons l'exemple du passage d'un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) très encadré vers un logement accompagné qui pourrait mener vers l'hébergement dans un logement totalement indépendant. Ainsi, les femmes ne seraient pas maintenues dans une forme d'assistanat, d'absence de perspectives interrompant leur travail de reconstruction et renforçant leur découragement.

Si le parcours idéal n'existe pas et qu'il est difficile d'arriver à une trajectoire linéaire et homogène, les travailleurs sociaux et les associations doivent appréhender les rechutes comme une étape, et non comme un recommencement.

Il existe des étapes dans un parcours, en fonction des histoires individuelles, chacune peut prendre plusieurs années. Il est important à chaque fois de laisser du temps à ceux qui en ont besoin tout en gardant l'objectif d'une sortie vers l'autonomie.

Dans la perspective de concevoir un accueil des femmes sans domicile fixe sur le long terme, on peut prendre exemple sur la structure la **Chrysalide à Bobigny**. Il s'agit d'un centre maternel ouvert en 2006 par **Asmae**, l'ONG de Sœur Emmanuelle. Il loge des femmes sans ressources, éventuellement accompagnées d'un ou deux enfants, dans des studios. A l'hébergement s'ajoute les services nécessaires pour qu'elles puissent réfléchir à leur parcours et se reconstruire. Tandis que des éducateurs les encadrent sur le chemin de l'insertion professionnelle, leurs enfants sont pris en charge en crèche, ce qui leur permet d'envisager aussi bien leur avenir que leur relation avec leur famille dans la confiance et la sérénité. Concrètement, la Chrysalide propose des accueils de 3 ans maximum (en réalité 2 ans de séjour en moyenne) avec une charte lue et signée par la femme accueillie dans laquelle elles s'engage: à ne pas commettre de violences, une volonté de se concentrer sur sa personne, des objectifs individuels comme contenir une addiction...



Je crois beaucoup à l'idée d'un **accueil responsabilisant** pour lequel les personnes en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) auraient à signer une charte d'engagement, voire même à verser une contribution financière, ne serait-ce qu'à titre symbolique. En effet, j'ai moi-même mis du temps dans ma jeunesse à prendre conscience du coût des choses, de ma participation à la vie commune. Je rencontre régulièrement, en tournée de rue, des personnes qui depuis 10 ans n'ont pas acheté une boîte de conserve. Ils ne savent même plus ce que cela signifie d'avoir un budget, ils ne savent plus qu'on peut mériter ce que l'on a.

Bien entendu, l'exigence est une relation à double sens. Il convient de lutter tout autant contre l'assistanat que contre l'exploitation des sans-abri, entretenus dans leur misère par certaines structures sociales qui les font travailler sans rémunération. Je considère normal que des sans-abri contribuent à la vie du centre en rendant service, mais pas qu'ils se retrouvent dans une situation de dépendance, or la frontière entre ces deux situations est parfois floue.

RECOMMANDATION N°16 : Généraliser les modèles d'accueil de long terme avec chartes à signer pour matérialiser l'engagement personnel des bénéficiaires vers la réinsertion et dans la vie du centre d'hébergement

RECOMMANDATION N°17 : Réserver une à plusieurs chambres aux couples dans les centres d'hébergement

L'accueil des personnes sans-abri doit tenir compte de leur précarité morale, notamment de la perte de repères qui alimente le processus de désocialisation. Orienter, installer, puis déplacer ces personnes comme des objets selon les besoins de l'administration a pour conséquence de les maintenir dans l'errance. Il convient donc, dans la mesure du possible, de les comprendre : certains ont besoin de maintenir les attaches qu'ils ont pu construire dans leur quartier (riverains, commerçants...) en leur proposant des solutions d'accueil de proximité. D'autres individus devront en revanche recevoir de l'aide pour changer d'environnement et tourner le dos à des événements passés traumatiques.

Si le processus de sortie de rue est long, j'irais même jusqu'à dire qu'il n'est jamais vraiment fini. Une femme qui a vécu à un moment dans la rue gardera une trace de cette période toute sa vie et elle nécessitera un accompagnement spécifique. Tout ce que son corps a accumulé pendant cette période difficile ressortira à un moment ou à un autre : sa santé physique et mentale gardera une trace de cette époque. L'isolement ne doit pas reprendre le dessus car la moindre contrariété fait retomber. Une femme qui a vécu à la rue restera fragile toute sa vie.



Moi-même, aujourd'hui, je continue à aller voir un psychiatre. J'ai définitivement perdu certains mécanismes humains, pourtant si protecteurs, comme celui de vivre en couple. Mon dos, mes poumons, mes cordes vocales se rappellent à moi à chaque période de fatigue. Mais il n'y a pas que le corps qui rappelle régulièrement aux femmes leur ancien statut de femmes à la rue, il y a les dettes. Nombreuses sont les femmes qui sont sorties de l'exclusion mais qui restent dans une extrême précarité du fait de l'accumulation de dettes qu'il faut alors rembourser. C'est une dimension à prendre en compte dans un processus de reconstruction.

RETROUVER UNE PLACE DANS LA COMMUNAUTÉ : ÊTRE ENTENDUE, ÊTRE ÉCOUTÉE, ÊTRE RESPONSABILISÉE

Témoignage de Samia - Sans-abri à Paris

« Grâce aux riverains, on est enfin visible et on existe ! On devient une personne comme tout le monde »

Les personnes qui se retrouvent à la rue sont avant tout des personnes isolées et qui souffrent d'immenses préjugés à leur encontre. Elles ne se sont pas intégrées à notre société, se sentent ignorées et stigmatisées. 65% des sans-abri vivent seul et 85% disent ressentir le rejet des passants¹⁵. Il faut donc retisser du lien social et cela passera par un changement de regard du grand public à leur égard. Tout le monde peut prendre sa part dans la lutte contre le sans-abrisme, chacun peut être acteur d'une société bienveillante envers les plus fragiles à commencer par un simple « bonjour », par quelques minutes à discuter.

La femme à la rue ne s'en sortira pas seulement grâce aux associations et aux travailleurs sociaux mais aussi à travers d'autres relations : des amis, des voisins, qui pourront proposer des solutions et la soutenir moralement dans ses étapes de sortie de rue. Pour s'en sortir, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un réseau.

RECOMMANDATION N°18 : Diffuser un guide grand public pour casser les idées reçues sur les sans-abri et donner quelques conseils simples pour faciliter la rencontre avec les personnes à la rue

Depuis 2016, **Entourage** sensibilise et mobilise les habitants de quartier pour créer des liens durables entre les habitants et les personnes SDF. L'objectif : donner aux personnes SDF un réseau amical de proximité sur lequel elles pourront s'appuyer pour rebondir, en complément de l'action de leur accompagnateur social. Grâce à l'**application Entourage** tout le monde peut agir au sein de son quartier afin de rompre avec l'isolement social des personnes sans-abri. Elle permet à chacun de proposer ou solliciter une ressource (laver du linge, prendre un café, etc.), rejoindre une association pour du bénévolat, proposer des compétences (travailler une candidature professionnelle, traduire des documents, etc.) L'association Entourage diffuse également des conseils pédagogiques pour former les habitants à aller vers les personnes SDF. Enfin, Entourage organise des moments de rencontre autour de la convivialité comme de la musique, une pétanque, etc. Ces moments permettent aux personnes de se rencontrer et ainsi tisser du lien autour d'un même loisir/passion/culture.

¹⁵ Etudes BVA/Emmaüs.

Pour moi, le réseau Entourage a bien compris que la personne à la rue peut et doit être actrice de son sort, qu'elle doit être responsabilisée en ce sens. Ainsi l'association construit ses projets en y associant systématiquement des personnes à la rue. Le « comité de la rue » est le « Conseil scientifique de l'association » ! Il est constitué de 10 personnes actuellement ou anciennement SDF. Il se réunit chaque semaine et participe à la stratégie de l'association et à la mise en place des actions.

RECOMMANDATION N°19 : Promouvoir l'entraide citoyenne en sensibilisant le grand public et en facilitant la création de liens entre habitants et personnes à la rue

A travers l'émergence d'un syndicat, je souhaiterais impliquer les personnes sans-abri dans les politiques publiques les concernant, comme cela se passe pour toutes les politiques publiques. Il faudra bien sûr veiller à ce que les femmes soient représentées dans ce syndicat car si la question de la représentation féminine se pose pour tous les organismes syndicaux, je sais qu'elle sera encore plus prégnante pour un syndicat de sans-abris.

RECOMMANDATION N°20 : Favoriser l'émergence d'un syndicat des personnes sans-abri



NE PAS RÉINVENTER L'EXISTANT MAIS L'ADAPTER ET LE CONTRÔLER

TRAVAILLER SUR L'HUMANITÉ, LA PROPRETÉ ET LA SÉCURITÉ DES CENTRES

La situation matérielle des hôtels sociaux est déplorable. Saleté, poux, punaises, y séjourner revient à prendre le risque d'en sortir dans un état pire qu'à son arrivée. Des espaces dédiés acquièrent ainsi une mauvaise réputation et deviennent des repoussoirs au sein de la population qu'ils sont sensés accueillir : « A Nanterre, il n'y a que des vieux déglingués. C'est un vrai mouiroir et, en plus, j'ai eu une altercation avec le responsable... J'ai préféré me débrouiller seul¹⁶ ».

Il y a eu une amélioration des conditions de vie des personnes accueillies ces dernières années et elle doit être poursuivie et évaluée par les personnes hébergées elles même. Selon un bilan de 2015¹⁷ : réduction de 20 points des places en dortoirs (de 23% à 3%), augmentation de 34 à 42% de la part des places en chambre individuelles, mais encore 23% des places ne disposaient toujours pas de sanitaires et plus de 40% des structures d'hébergement d'urgence restent fermées en journée.

¹⁶ Témoignage d'Axel, sans abri, Malgré le froid, certains sans-abri demeurent réticents à l'hébergement d'urgence, Le Monde, janvier 2017.

¹⁷ DIHAL « Le programme d'humanisation des centres d'hébergement. Synthèse qualitative ».

Les associations gèrent avec l'argent public les lieux d'hébergement d'urgence qui ont vocation à être utilisés par les personnes en difficulté, au même titre qu'une école ou un hôpital bénéficient de l'argent public pour répondre aux besoins de publics spécifiques : les enfants ou les malades. Or je constate qu'un enfant (tout du moins ses parents) ou qu'un malade a le droit de se plaindre de la manière dont il est accueilli, dont il est traité dans son école ou dans son hôpital. Il est entendu et la société attend des gérants de ces structures et des responsables publics de trouver des solutions. Alors pourquoi un centre d'hébergement d'urgence n'a-t-il pas de comptes à rendre ? Par le biais d'une application accessible aux sans-abri, j'attends que l'on puisse exiger juste un minimum d'hygiène et de respect de l'intimité de chacun et que les bénéficiaires puissent signaler les manquements. L'anonymat est important pour encourager la démarche car un sans-abri peut craindre de perdre sa place ou son accès à tel service s'il rompt le silence.

RECOMMANDATION N°21 : Généraliser la vidéosurveillance dans les pièces communes des centres et les bagageries afin de lutter contre la violence (vols, bagarres)

RECOMMANDATION N°22 : Mettre en place une application ou un numéro de téléphone pour permettre aux bénéficiaires de noter/signaler les structures d'accueil de manière anonyme

MULTIPLIER LES PETITES STRUCTURES À TAILLE HUMAINE SANS MIXITÉ

Un certain nombre de lieux et d'infrastructures existent. Il faut les maintenir en les soumettant à un contrôle strict (hygiène, finances...) et les assigner à un public spécifique. Dans la mesure du possible, les jeunes ne doivent pas se retrouver avec des vieux « cassés », ou alors au moins dans des foyers à taille humaine. Je crois beaucoup à l'entraide entre pairs comme je crois à l'intergénérationnel mais tout cela ne peut se développer sereinement que dans des petites structures avec des équipes d'accompagnants disponibles pour des effectifs réduits de personnes en difficulté.



Les pensions de famille de la mairie du V^e

Dans la mairie du V^e arrondissement, un espace d'une centaine de mètres carrés, en rez-de-chaussée accessible depuis la cour intérieure de la mairie a été aménagé pour permettre à l'association Aurore d'y gérer un accueil pour une quinzaine de femmes.

La souplesse et le caractère familial d'une telle structure permet d'appréhender chacune des individualités présentes, de faire naître une solidarité et des amitiés sincères entre les résidentes et les membres de l'association, tout en s'intégrant facilement dans la vie de la mairie et de ces agents et dans la vie de quartier.

C'est un schéma un peu similaire à l'accueil des femmes ouvert à l'hôtel de Ville de Paris mais plus petit et intime; de très nombreuses mairies pourraient ainsi dégager quelques centaines de m² dans sa mairie, dans une annexe ou un autre de ses propriétés, et en confier la gestion à une association locale qui assurerait une présence et un suivi sociale.

C'est également ce schéma qui anime le programme « hiver solidaire » porté par le diocèse de Paris et auquel participe 37 paroisses parisiennes qui, à raison de 5 ou 6 personnes chacune, ont accueilli 215 personnes pendant l'hiver 2018 – 2019.

La pension de famille constitue un modèle idéal qui permet de rompre avec les types d'hébergement classique. Elle offre un cadre et une qualité de vie supérieure pour des publics ayant des difficultés à accéder au logement ordinaire. Le fait de disposer d'un espace privatif propre, où l'on peut sécuriser ses affaires, reconstruire une intimité, prendre ses repas seul, tout cela permet de se reconstruire. La pension de famille est un cadre rassurant en ce que ce type d'hébergement offre aussi des espaces collectifs, donne la possibilité d'être épaulé, d'avoir un entourage. L'état d'esprit de ces structures en fait des lieux exempts du côté impersonnel qui peut être reproché aux grandes structures d'hébergement collectif.

Le plan quinquennal pour le « Logement d'abord » prévoit la création de 10 000 places supplémentaires en pensions de familles d'ici 2022.

RECOMMANDATION N°23 : Soutenir la création de places supplémentaires en pensions de famille

Les résidences-accueil sont un format assez similaire aux pensions de familles mais s'adressent en particulier à des personnes souffrant de troubles psychiques suffisamment stabilisées pour vivre en logement autonome, mais dont la fragilité rend nécessaire une présence qui apporte sécurité et convivialité, ainsi qu'un accompagnement social et médico-social.

<https://www.unafo.org/le-logement-accompagne/les-pensions-de-famille/>

LES GRANDS PILIERS DE LA RÉINSERTION

Pour chaque femme, la réinsertion doit consister en **la mise en place d'une stratégie individualisée**. Cette notion de stratégie implique une connaissance des moyens à mettre en œuvre pour atteindre le but défini. Pour certaines qui sont des travailleuses pauvres, il suffira surtout de les aider à trouver un logement ; pour d'autres qui ont subi un traumatisme, la reconstruction psychologique ralentira probablement le processus d'obtention d'un emploi. Cependant, les facteurs de risques sont toujours imbriqués les uns aux autres et l'aide qui doit être proposée doit être globale, simultanée et complémentaire. Il existe ainsi plusieurs guichets apportant des solutions à travers les grands piliers de la réinsertion, mais il ne faut pas traiter uniquement le plus urgent. Il faut prendre en compte les trois volets que sont l'emploi, le logement et la santé.

La question n'est pas de savoir s'il faut traiter d'abord la toxicomanie et la dépression ou si la recherche d'un emploi et d'un logement suffirait à resocialiser la personne. Il ne faut pas séparer ces problèmes mais bien accompagner la personne afin de lui proposer une solution durable et adaptée.



UN ACCÈS AU LOGEMENT QUI DOIT PASSER PAR UN SOUTIEN DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le logement est la clé de voûte de la réinsertion des personnes exclues. Il nécessite des ressources matérielles mais surtout sociales permettant aux personnes d'effectuer seules les nombreuses démarches administratives. La complexité et la multiplicité des démarches à entreprendre peuvent conduire les personnes à renoncer à leurs droits, c'est en cela que l'accompagnement vers le logement est très souvent indispensable pour les publics vulnérables.



Programme expérimental « Un chez-soi d'abord »

Lancé en 2011 à titre expérimental dans plusieurs grandes métropoles, ce programme s'inscrit désormais dans le plan quinquennal de lutte contre le sans-abrisme dit plan « Logement d'abord » (2018-2022). Il part du constat que les sans-abri, dont l'espérance de vie est réduite de 30 ans par rapport à la moyenne nationale, souffrent pour un tiers d'entre eux de sévères pathologies mentales. Il consiste donc à donner à ces personnes en situation de grande précarité un accès direct au logement, considéré comme le préalable à tout parcours de soin et d'insertion. Comment espérer une stabilisation des personnes quand celles-ci vivent un quotidien aussi chaotique que celui de la rue ?

Concrètement, la personne bénéficiaire se voit accorder un logement qu'elle choisit dans la mesure du possible, toutefois il ne s'agit que d'un moyen à partir duquel s'articule un accompagnement global du locataire par une équipe médico-sociale qui assure la création et la continuité d'un réseau d'acteurs personnels et professionnels autour d'elle. Ainsi, le locataire dispose des outils nécessaires pour travailler, à son rythme, à la résolution de ses problèmes individuels.

Pour l'association **Aurore**, en charge de la coordination de ce programme à Paris, les efforts consacrés et notamment financiers ne doivent pas être considérés comme un coût mais comme un investissement : le coût du programme est estimé entre 14 000 et 15 000 € par an et par personne, soit un montant inférieur au coût social engendré par le groupe témoin de l'expérience. Cinq ans après la mise en place de l'expérimentation parisienne, 96% des personnes qu'elle a intégrées sont toujours suivies, dont 86% sont toujours dans le logement et 80% reçoivent des soins de santé mentale.

« **Un chez-soi d'abord** » après une phase d'expérimentation de 5 ans, c'est :

- 353 personnes logées et accompagnées
- 80% des logements captés dans le parc privé via le dispositif d'intermédiation locative
- 28 jours en moyenne pour accéder au logement
- plus de 85% des personnes toujours logées et accompagnées après 4 ans
- 70 000 visites à domicile effectuées par les professionnels dans quatre équipes sur 5 ans, soit en moyenne une visite par semaine auprès de chaque locataire

« L'aide pluridisciplinaire que le programme Un chez-soi d'abord doit permettre aux locataires de sortir d'une identité unidimensionnelle éventuellement stigmatisante (de patient, d'handicapé, de sans-abri, de toxicomane) pour recouvrer une identité plurielle non stigmatisée d'artiste, de sportif, d'habitant, de parent/frère/ami, de travailleur... »¹⁸

¹⁸ Extrait du rapport final du volet qualitatif de recherche. Le programme expérimental « un chez-soi d'abord ».

En France, le « Logement d'abord » a toute une histoire. Depuis plus de 10 ans, tous les ministres du Logement se sont emparés de ce sujet. Ainsi, nous sommes aujourd'hui à mi-parcours du Plan quinquennal pour le « Logement d'abord » et la lutte contre le sans-abrisme, 2018-2022 : 5 priorités et 16 axes qui reprennent les mots d'ordre de l'accès direct au logement, l'accès aux droits, la prévention des ruptures, l'accompagnement adapté, le maintien dans le logement, les logements abordables.

Le Conseil régional d'Île-de-France devra savoir articuler les choix politiques nationaux avec leur mise en œuvre locale en soutenant des actions concrètes sur le territoire et en étant catalyseur des énergies des Départements, des Villes, des acteurs, des bailleurs et des promoteurs.

Même si des préjugés perdurent sur la capacité des sans-abri à « habiter » leur logement, les bailleurs sociaux sont de plus en plus volontaires pour mettre en œuvre le « Logement d'abord », dont ils constituent un pilier central. Il peut être intéressant d'adapter certaines règles pour faciliter le relogement ou faciliter la mise en place par exemple d'un bail glissant faisant porter le risque sur des opérateurs associatifs.

RECOMMANDATION N°24 : Porter une volonté politique pour augmenter les attributions de logement social en faveur des ménages hébergés dans les dispositifs d'hébergement

Comme le souligne la fondation Abbé Pierre¹⁹, la logique du « Logement d'abord » implique donc surtout un changement de nature et de positionnement de l'accompagnement. Plutôt que d'alimenter l'inflation des demandes de garanties à l'entrée d'un logement, il faut rendre possible pour les bailleurs et les occupants la mobilisation des ressources de l'accompagnement ou des dispositifs de sécurisation économique quand un ou plusieurs besoins se manifestent.



¹⁹ L'état du mal-logement en France en 2019. Rapport annuel fondation Abbé Pierre



L'OBTENTION D'UN EMPLOI OU D'UNE FORMATION, FONDEMENT DE LA RECONNAISSANCE SOCIALE

Trouver un emploi ou une formation est une des conditions les plus importantes pour sortir du processus d'exclusion. La possibilité de travailler donne aux individus le moyen de reprendre leur vie en main et ainsi de reprendre confiance en leurs capacités. En effet le terme travail est souvent synonyme d'autonomie, la possession d'un emploi est ressentie comme un fondement essentiel de la dignité. Les personnes se voient petit à petit réinsérées dans plusieurs cadres sociaux. De nombreuses associations d'aide au logement proposent également une aide à la réinsertion.

Cependant, rappelons malgré tout que, comme le montre les chiffres de l'Insee, près d'un quart des sans-abri ont un travail. En effet travailler n'est pas forcément synonyme de reconnaissance sociale. Aujourd'hui la précarité prend beaucoup de place à travers les temps partiels et les emplois sans contrat. Les personnes n'ayant pas de foyer rencontrent de nombreux problèmes dans leur recherche d'emploi. N'ayant pas de logement, elles n'ont aucune adresse où recevoir leur courrier, pas d'argent pour payer leur trajet pour aller voir les associations qui peuvent les aider et les possibles futurs employeurs.

Le monde de l'entreprise comme celui des administrations publiques peut être mobilisé pour embaucher un sans-abri et l'aider dans sa recherche de logement. Les associations et travailleurs sociaux doivent également penser à des solutions « logement + emploi » dans une autre région où les difficultés de logement sont moindres. Parfois un nouveau départ dans une nouvelle ville sauve et évite la culpabilité de laisser ses compagnons de route.

Il faudrait mettre en place un moratoire de 6 mois à 1 an pendant lequel la Direction des Finances Publiques ne sollicite pas la perception de sommes dues par le sans-abri lorsqu'il recommence à toucher des revenus réguliers. Trouver un emploi permet au sans-domicile de retrouver de l'air, il ne faut pas que la perception de dettes vienne asphyxier aussitôt une situation encore bien fragile.

De très belles expériences se mettent en place pour faciliter la mise en relation entre des personnes à la rue et des entreprises. Quand on est en précarité, on est invisible. Les chances de trouver du travail sont proches de zéro.

Le réseau LinkedOut repose sur cette idée simple : « *Faites don de votre visibilité avec LinkedOut. Un partage peut tout changer* ».

En reprenant les codes de LinkedIn, le site propose de partager le CV de personnes SDF aptes et motivées pour retrouver un emploi. En un coup d'œil on peut y lire leur histoire, leur expérience, leur motivation, voir des recommandations à leur rencontre.

Le candidat est ainsi soutenu et valorisé, il trouve un réseau qu'il n'avait pas, et l'association **Entourage** qui porte ce programme continuera à le soutenir dans sa prise de poste, ce qui rassure et l'employeur et l'employé.

Le Conseil régional pourrait d'ailleurs être le premier recruteur public à s'engager sur cette voie !



J'aimerais beaucoup travailler dans **la gestion** ou dans **l'administration** mais reste ouverte à toutes autres propositions.

5

RECOMMANDATION N°25 : Mettre en relation les recruteurs du Conseil régional avec des associations du secteur du retour à l'emploi des personnes à la rue pour ouvrir ses recrutements aux personnes les plus précaires

Par ailleurs, il existe le dispositif **Premières Heures**, un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes ayant vécu à la rue ou qui y vivent encore (contrat d'une année). Afin de se remobiliser pas à pas, les personnes peuvent ainsi reprendre une activité professionnelle à leur rythme, sans pour autant se projeter d'emblée dans un contrat long (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Associations Intermédiaires, CDD...). **Emmaüs Défi** et **Emmaüs Solidarité** ont initié en 2009 le « **Travail à l'heure** » qui est devenu en 2011, le "Dispositif Premières Heures" avec le soutien du Département de Paris. Répondant au besoin de souplesse qui est celui des personnes en grande précarité en reprise d'activité professionnelle et s'appuyant sur des moyens d'accompagnement renforcés, ce dispositif a permis à chaque association de créer les conditions d'un travail accessible à tous.

RECOMMANDATION N°26 : Impliquer le Conseil régional dans le dispositif Premières Heures

Enfin, l'association **Aurore** expérimente aux Grands Voisins l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté, sorties de la rue, à travers une **conciergerie solidaire**. Florent, par exemple, a bénéficié de ce dispositif à son arrivée à la conciergerie solidaire des Grands Voisins en 2016. Il y travaille aujourd'hui à temps plein, en CDI. Il encadre une équipe d'entretien des espaces extérieurs composée de 20 travailleurs. À la fermeture du site, il envisage un départ au Portugal pour un nouveau projet nature et solidaire. Des porteurs de projets font aussi appel aux travailleurs en insertion pour faire face aux pics d'activité : emballage de chocolats à Pâques et Noël, distribution de paniers bio, création de bouquets de fleurs de saison... Une initiative autour de l'alimentation baptisée « **Projet Food** » a même permis à une résidente d'ouvrir son propre service de restauration rapide dans l'enceinte des Grands Voisins « **Chez Ghada** ».



L'ACCÈS AU SOIN ET À LA SANTÉ

La rue détruit physiquement et moralement et les problèmes de santé sont toujours une difficulté supplémentaire à la réinsertion. Toutes les associations que j'ai pu rencontrer ont parlé de cette nécessité : le soin est l'étape de la réparation et de la prise en charge des problèmes de santé doit être envisagée comme un préalable à la réinsertion et non comme une simple mesure d'urgence visant à la survie d'une population marquée par la rudesse de la rue, et surtout les maux doivent être traités non seulement physiquement mais aussi psychologiquement.

Pour ma part, l'obligation de soin auprès d'un psychiatre m'a sauvée la vie. Je trouve regrettable que cela ne soit pas appliqué lorsque le travailleur social repère des problèmes psychologiques, voire psychiatriques. Personnellement, je ne savais pas que j'allais mal, que j'étais déstructurée par la rue. Sans l'obligation de soin, je serais sûrement encore à la rue.

Ce qui manque le plus souvent aux femmes à la rue, c'est la confiance et l'estime de soi. Les soins physiques participent à l'image extérieure, il s'agit de préalables à tout rebond. Les associations qui axent leurs actions sur l'accès aux soins, à la santé et au bien-être savent qu'elles sont la première étape d'une reconstruction mais qu'elles jalonnent aussi tout le parcours. Elles savent aussi qu'elles peuvent être le dernier rempart avant la chute. Elles ont un rôle important à jouer en termes de prévention.

Certains problèmes sont propres aux femmes en situation de précarité. Les menstruations nécessitent certaines dispositions. L'accès souvent difficile à des serviettes hygiéniques peut amener à des maladies liées au manque d'hygiène. Certaines femmes peuvent également avoir besoin de médicaments pouvant soulager la douleur. Le risque de



grossesse et les violences sexuelles nécessitent souvent un suivi gynécologique et psychologique. De nombreuses associations proposent ce genre de services mais beaucoup de femmes continuent à accoucher seules dans la rue ou à faire face à la violence de leur partenaire. L'association **ADSF** a mis en place des maraudes spécialisées dans l'aide psychologique qui vont vers les personnes en nécessité. Cette association a également créé les « **frottis-truck** » qui sont spécialisés dans la gynécologie et qui permettent de procurer les soins nécessaires aux femmes en situation précaire. L'importance de ces maraudes est marquée par la peur des femmes ou le manque d'intérêt envers leur propre santé puisqu'elles ne viennent pas d'elles-mêmes dans les centres spécifiques. C'est aux associations de se déplacer, il faut aller à leur rencontre.

RECOMMANDATION N°27 : Faciliter la distribution de protections hygiéniques, de kits d'hygiène dans les rues et mettre en place des distributeurs à proximité des pharmacies via un système de jetons qui seraient disponibles auprès de tous les acteurs sociaux pour pallier les fermetures des associations la nuit et le week-end

Certaines associations destinées aux personnes en situation de précarité ont pour objectif de procurer des soins et d'offrir une meilleure hygiène. Elles ont souvent une visée plus large, celle de permettre aux individus une meilleure réinsertion. **Douche Flux** dont je suis la marraine est une association Bruxelloise qui offre toutes sortes de services. En plus d'y prendre une douche, on peut y boire un café, avoir accès à une permanence juridique, psychologique, surfer sur internet, se faire soigner et poser ses affaires en toute sécurité via des casiers de dimensions différentes avec un système de code personnalisé. Ainsi, les vols ont disparu²⁰. Les femmes peuvent également demander des troussees hygiéniques qui recouvrent certaines nécessités.

²⁰ <http://www.doucheflux.be/notre-action/services/douches/>

Mobil' douche est une association parisienne. Le principe est le même, celui d'offrir une douche aux personnes dans le besoin. Cette dernière est néanmoins mobile. Sur le même principe que les maraudes, les camions de l'association font ainsi des tournées dans Paris et certaines villes environnantes.

Plus spécifique aux femmes, l'**association Joséphine** est un salon de beauté à petit prix dédié aux femmes en situation de précarité qui sont à la recherche d'un travail ou d'une réinsertion sociale. Situé à Paris, Moulins et Clermont-Ferrand, il propose des soins, des séances de maquillage et des séances de coiffure²¹.

RECOMMANDATION N°28 : Aider les associations comme Mobil' douche à se développer dans la région et multiplier les bains-douches spécifiquement destinés aux femmes sur une large amplitude horaire et tous les jours

L'ACCÈS À LA CULTURE

L'accès à la culture pour tous a toujours été un des points cardinaux de mon engagement. Tout art permet de transmettre des valeurs. En tant que comédienne, il me semble que le théâtre est un art particulièrement complet, car il est intègre tous les autres arts et possède une véritable dimension éducative et sociale. En générant des prises de parole, des émotions, des rencontres, il peut être réparateur du mal-être qui habite bon nombre de personnes sans-abri. La création artistique, en ce qu'elle permet à l'individu de s'exprimer dans un cadre libre de toute contrainte, doit donc être encouragée pour donner à la fois un répit et un sens dans les parcours de ceux qui aspirent à sortir de la rue.

La création artistique et même tout simplement l'ouverture d'esprit aux arts et aux courants nouveaux qui traversent la société, tout cela participera à intégrer les sans-abri. La pauvreté s'accompagne non seulement d'une détresse matérielle mais aussi de la perte d'un statut. Une femme à la rue est réduite à son statut de SDF, parfois à celui de mère précaire, mais on oublie les études qu'elle a pu faire, ses centres d'intérêt, ses talents éventuels. **On ne meurt pas de faim en France, on meurt de solitude. On perd la volonté de s'en sortir quand on perd la perspective de s'émouvoir.**

Les boîtes à livres installés par le Conseil régional dans les gares sont une solution pour faire venir la culture dans la rue et la rendre accessible aux personnes de la rue. Quoi de plus simple que d'ouvrir une boîte dans une gare et d'y emprunter un livre pour le lire. J'aimerais que ces boîtes fédèrent autour d'elles et soient l'occasion de créer des animations ou des lieux d'information près de ces boîtes. J'espère qu'elles provoqueront la création d'une communauté qui dépassera les différences et qui reposera avant tout sur l'envie de lire.

²¹ <https://www.association-josephine.fr/>

▶ ASSURER LA GARDE DE L'ENFANT, UN GAGE DE TRANQUILLITÉ

La femme seule avec un jeune enfant est particulièrement fragile dans notre société et il est primordial de lui assurer un mode de garde (ou de scolarisation) de son enfant pour lui offrir la disponibilité nécessaire pour chercher un logement et retrouver du travail. Il faut pour cela développer les centres accueillant les mères avec leur bébé en favorisant les modes de gardes souples, les crèches à horaires décalés car bien souvent le retour à l'emploi se fera par des emplois à horaires décalés.

RECOMMANDATION N°29 : Favoriser les modes de garde souples et atypiques pour s'adapter aux contraintes professionnelles des mères élevant seules leurs enfants

Une camionnette de la Croix-Rouge dédiée aux enfants et aux parents

La Région a soutenu la **Croix-Rouge Française** à hauteur de 6.000 euros pour créer un espace parents-bébés baptisé « BB sur roues ». Vêtements, lait, petits pots, couches... y sont vendus à bas prix, dans les antennes de la Croix-Rouge. Les bénévoles de l'association et une auxiliaire petite enfance sont aussi à l'écoute des parents isolés ou en difficulté pour leur apporter conseil et soutien.



III - Un lieu d'expérimentation : le centre d'hébergement aux Invalides - Paris 7^e pour femmes en sortie de maternité

Dans le cadre du programme **Région Solidaire** et de la Grande Cause régionale 2019, la Région a ouvert un centre d'hébergement d'urgence pour la période Grand Froid dans l'ancien siège du Conseil régional, boulevard des Invalides, du 17 décembre 2018 au 31 mars 2019. Le centre avait vocation à accueillir des femmes seules, sortant de maternité, orientées par les SIAO (Systèmes intégrés de l'accueil et de l'orientation) de Paris et de Seine-Saint-Denis. Au total, 23 femmes, avec leur nourrisson et un deuxième enfant pour 5 d'entre elles, ont été accueillies.

L'ouverture de ce centre s'est décidée très vite, je venais de prendre ma mission auprès de Valérie Péresse pour travailler à ce rapport. Elle venait également de visiter la **Maison des Femmes** rattachée à l'hôpital de Saint-Denis et de recevoir le directeur général de l'ARS qui lui avait parlé des difficultés de la maternité de Saint-Denis où chaque jour des femmes sortaient avec leur bébé dans les bras sans solution de logement derrière, la durée moyenne de séjour là-bas étant autour de 20 jours.

C'est donc début novembre 2018 que l'idée de dédier ces surfaces vides à des femmes dans le besoin est née. Quand Valérie Péresse m'a parlé de ce projet, je l'ai encouragée bien sûr à le mettre en œuvre, en suivant certains principes : il faut se donner le temps de s'intéresser à chaque personne accueillie, pas d'allées et venues, pas de réorientation au bout de 15 jours. Celles qui seront accueillies ne sortiront de la structure qu'avec une solution individualisée.

Alors il fallait faire vite justement parce que le temps était compté, que ce bâtiment n'appartiendrait plus au Conseil régional dans quelques mois. Pour que leur séjour dure au moins le temps d'un congé maternité, il fallait ouvrir en moins d'un mois ! Au bout d'une semaine, les services de la Région en charge des moyens généraux commençaient à mettre aux normes le bâtiment et à créer les meilleures conditions d'accueil possibles. En parallèle, la Croix-Rouge devenait partenaire de ce programme en assurant son fonctionnement quotidien et l'État s'impliquait aussi pour faciliter la réalisation du projet. S'est mise en place tout de suite une équipe-projet efficace entre la Croix-Rouge et les services du Conseil régional qui étaient très regardant sur la philosophie et l'objectif de ce centre.

Tout tournait autour de ces femmes et de leurs nourrissons qui avaient été orientés par le SIAO 93 pour 9 d'entre elles, et le SIAO 75 pour les 14 autres. Le Conseil régional a voulu leur offrir un véritable cocon de tranquillité pendant plusieurs mois pour pouvoir créer les liens maternels et penser au lendemain en toute sérénité avec les équipes de la Croix-Rouge, spécialisée dans le soutien à la parentalité. Pendant 4 mois, elles n'ont pas eu à refaire leurs bagages, à se représenter à des travailleurs sociaux, ou à reprendre possession d'un nouveau lieu. Pour toutes les femmes accueillies, le centre a donc représenté un moment de répit dans des parcours difficiles.

Je suis souvent passée à l'improviste, pour déposer des jouets, participer à une galette des rois, à un goûter, où juste prendre des nouvelles. A chaque fois j'ai pu apprécier la dynamique d'engagement des agents du Conseil régional et du voisinage.

Dans le quartier, le centre est en effet à l'origine d'une grande mobilisation citoyenne. Le centre s'est parfaitement intégré dans le quartier. La Protection maternelle et infantile (PMI) de l'arrondissement s'est mobilisée pour s'occuper de la santé des résidents. Les membres de l'AMAP « Duroc et des légumes » (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont intervenus en tant que bénévoles : animations, sorties, activités auprès des enfants et mise en ligne d'une cagnotte pour récolter des dons. La paroisse voisine s'est aussi investie.

L'ouverture du Centre a donc été à l'origine de **solidarités de voisinage et d'engagement citoyen**. Les agents de leur côté ont organisé des collectes qui ont connu un grand succès et ont permis d'équiper toutes les mères en poussettes, matériel de puériculture et jouets.

La suite de notre action nous préoccupait beaucoup car le centre devait fermer le 31 mars 2019 et il fallait que chacune se voit proposer une solution. Grâce à la mobilisation de tous les partenaires de la région et au travail individualisé de la Croix-Rouge, toutes les femmes accueillies ont trouvé une solution d'hébergement, voire de logement à la sortie du centre ; du logement accompagné pour 3 d'entre elles et du logement social pour la plus avancée vers la réinsertion.



Retour d'expérience et Maisons solidaires

La pression sur le foncier en Île-de-France impose de regarder avec intérêt toutes les solutions transitoires d'occupation de bureaux. Les solutions qui doivent s'y construire doivent être des **solutions d'accueil pérenne** et surtout qui se soucient de l'avenir en sortie de centre de tous ceux qui y sont accueillis.

Ce centre d'hébergement aux Invalides a également été un terrain d'expérimentation riche en enseignements pour le Conseil régional qui vient de concrétiser le programme « Maisons solidaires ». Je me réjouis de l'enthousiasme de Valérie Péresse à mettre en place ces Maisons solidaires spécifiquement dédiées aux hommes et aux femmes vivant dans le métro. La RATP indique que 300 personnes dorment chaque nuit dans le métro parisien.

Lors d'une maraude de nuit effectuée avec les équipes du recueil social (le service de la RATP dédié à l'accompagnement des grands précaires installés sur leur réseau) j'ai pris conscience de l'immense fragilité de ce public qui ne voit plus la lumière du jour, de la violence supplémentaire que vivent les femmes en particulier.

Les Maisons solidaires les accueilleront sur le long terme, voire le très long terme (les études de la RATP révèlent qu'ils sont en moyenne plus âgés que l'ensemble de la population sans abri, certains ne pourront jamais retourner travailler) pour les accompagner individuellement vers la reconstruction.

CONCLUSION

Je souhaite que ce rapport permette avant tout de changer de regard et de mieux comprendre les femmes à la rue pour mieux répondre à leurs besoins. Je suis convaincue qu'il est possible de mettre à l'abri toutes les femmes sans domicile et que lorsque ce défi sera relevé à l'échelle de l'Île-de-France, il pourra l'être alors à l'échelle de la France. Si l'Etat doit prendre ses responsabilités, c'est évident, les collectivités locales ont aussi un rôle à jouer, tout comme les entreprises, les associations, les familles, les individus, tout le monde doit participer à ce chantier majeur pour notre société.

Il n'existe pas de solution miracle qui pourrait être appliquée à toutes les femmes, c'est à chaque fois une histoire, c'est à chaque fois un parcours à inventer, à suivre au quotidien.

S'il n'y a pas de solution miracle, il y a cependant des immuables qui doivent structurer l'action :

- **l'humanisation**, il faut lutter contre la discrimination de précarité, il faut changer le regard
- **le travail en amont pour éviter la chute** (il y aura moins de femmes à sortir de la rue si on a su éviter qu'elles y arrivent)
- **l'accompagnement de long terme** pour aider à se reconstruire

SYNTHÈSE DES 29 RECOMMANDATIONS

I/ DÉFINIR POUR MIEUX AGIR - LES FEMMES À LA RUE, QUI SONT-ELLES ?

1	Multiplier les maraudes mixtes de jour « à mains nues » et à pied
2	Développer une application partagée par toutes les associations du secteur mais également accessible aux maraudes bénévoles pour connaître les lieux déjà visités
3	Mettre en place un service de prise en charge téléphonique, d'hébergement et d'aide à la réinsertion propre aux femmes
4	Orienter les individus vers les associations compétentes dès leurs premiers impayés
5	Mieux protéger les femmes victimes de violences dès leur première plainte
6	Améliorer l'accueil des femmes victimes de violences en commissariat
7	Favoriser la construction de centres d'hébergement et de réinsertion sociale spécialisés dans l'accueil de femmes victimes de violences
8	Sanctionner les Départements qui ne mettent pas en œuvre les Contrats Jeunes Majeurs
9	Poursuivre la prise en charge des enfants de l'Aide sociale à l'enfance au moins jusqu'à l'accession à l'autonomie (diplôme, emploi stable...)
10	Proposer le parrainage des enfants de l'Aide sociale à l'enfance
11	Favoriser l'adoption simple des pupilles de l'État
12	Soutenir la construction de centres d'accueil pour jeunes en rupture
13	Renforcer la formation des femmes détenues pour de courtes peines en centres pénitenciers
14	Reconnaître la spécificité des cas psychiatriques durablement désocialisés, en particulier les femmes isolées, pour leur apporter une aide spécifique

III/ QUELLES STRATÉGIES POUR QUELS RÉSULTATS ?

15	Supprimer les campagnes d'hiver au profit de centres d'hébergement ouverts toute l'année
16	Généraliser les modèles d'accueil de long terme avec chartes à signer pour matérialiser l'engagement personnel des bénéficiaires vers la réinsertion et dans la vie du centre d'hébergement
17	Réserver une à plusieurs chambres aux couples dans les centres d'hébergement
18	Diffuser un guide grand public pour casser les idées reçues sur les sans-abri et donner quelques conseils simples pour faciliter la rencontre avec les personnes à la rue
19	Promouvoir l'entraide citoyenne en sensibilisant le grand public et en facilitant la création de liens entre habitants et personnes à la rue
20	Favoriser l'émergence d'un syndicat des personnes sans-abri
21	Généraliser la vidéosurveillance dans les pièces communes des centres et les bagageries afin de lutter contre la violence (vols, bagarres...)
22	Mettre en place une application ou un numéro de téléphone pour permettre aux bénéficiaires de noter/signaler les structures d'accueil de manière anonyme
23	Soutenir la création de places supplémentaires en pensions de familles
24	Porter une volonté politique pour augmenter les attributions de logement social en faveur des ménages vivant dans les dispositifs d'hébergement
25	Mettre en relation les recruteurs du Conseil régional avec des associations du secteur du retour à l'emploi des personnes à la rue pour ouvrir ses recrutements.
26	Impliquer le Conseil régional dans le dispositif Premières Heures
27	Faciliter la distribution de protections hygiéniques, de kits d'hygiène dans les rues et mettre en place des distributeurs à proximité des pharmacies via un système de jetons qui seraient disponibles auprès de tous les acteurs sociaux pour pallier les fermetures des associations la nuit et le week-end
28	Aider les associations comme Mobil' douche à se développer dans la région et multiplier les bains-douches spécifiquement destinés aux femmes sur une large amplitude horaire et tous les jours
29	Favoriser les modes de garde souples et atypiques pour s'adapter aux contraintes professionnelles des mères élevant seules leurs enfants



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Région Île-de-France
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**

Maquette : Graphisme édition SG/PPMG - Photos : P1 et 44 : iStock-@Natalypaint ; p. 5 : Getty Images/iStockphoto ; p.9 : 480052998@filadendron ; p.13 : iStock-@Casarsa ; p.14 : iStock@martin-dm ; p. 18 : iStock@hoozone ; p.23 : iStock@kiferpix ; p.25 : iStock@fizke ; p.28 : iStock@bordnarchuck ; p.30 : iStock-@Nikada ; p.32 : iStock@digitalimagination ; p.36 : iStock@simarik ; p.38 : iStock-698924174@gwengoat ; p.40 : @Hugues-Marie Duclos - Impression : Imprimerie Région Île-de-France.